



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le vendredi 16 juin 2023 à 10 h 05 à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet et Mario Aubé formant quorum du comité.

Sont absents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Gilles Chagnon, Jocelyn Blondin, Denis Girouard, Jean Lessard et Edmond Leclerc.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Daniel Feeny, Frédérique Delisle, attachés politiques, et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Martin Beaulieu, directeur territorial adjoint, centre de services de Hull, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Magdalena Dudek, directrice territoriale adjointe, centre de services de Gatineau, Buckingham et Masson-Angers, et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CP20230616-P1 SONDAGE LÉGER SATISFACTION DES CITOYENS

Introduction par monsieur Yess Gacem.

Présentation par monsieur Sébastien Poitras, V-P Affaires publiques, Léger.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron adresse une question sur la méthodologie (1 000 répondants sur le nombre total de citoyens). Monsieur Sébastien Poitras fournit des informations sur les critères utilisés pour déterminer l'échantillonnage. Madame N. Miron constate que les résultats sont étroitement liés à la communication et ajoute que lorsque les gens sont adéquatement informés des décisions, certaines insatisfactions peuvent être contrôlées. En ce qui a trait à la diapositive 15, madame N. Miron mentionne que les résultats présentés démontrent la volonté de la population d'avoir accès à des activités culturelles.

Madame la conseillère Olive Kamanyana adresse également une question méthodologique en ce qui a trait à la pondération (communautés culturelles, citoyens racisés, langue maternelle...). Concernant la langue maternelle, monsieur Poitras mentionne qu'il s'agit de la première langue qui a été apprise et explique comment ont été pondérées les données (diapositive 36). Pour la pondération, il explique à nouveau les variables utilisées (diapositive 4) ainsi que l'utilité de cette méthodologie.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande comment est-ce que les gens plus vulnérables de la population peuvent être rejoints. Elle demande également si l'ensemble des questions a été élaboré par Léger ou si certaines l'ont été par la Ville. Madame Des Marais mentionne aussi que si les bénéfices et inconvénients ne sont pas expliqués, il peut être difficile pour les gens de répondre à la question des sommes attribuées pour l'environnement. Monsieur Yess Gacem mentionne que le mandat a été confié dans une optique de connaître la satisfaction des services, mais que dans le cadre d'élaboration de politiques ou autres, différents moyens sont mis en place pour atteindre toutes les clientèles, incluant les gens plus vulnérables. Concernant la formulation des questions, monsieur Poitras explique que les questions proviennent de Léger et qu'elles sont identiques dans les différentes municipalités, aux fins de comparaison et de suivis. Monsieur Poitras explique par ailleurs comment sont présentées les questions aux citoyens, notamment pour la question des frais relatifs à l'environnement (pour faciliter la compréhension).

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire soulève un commentaire quant à la fluidité des transports (diapositive 13) ainsi que sur la demande d'avoir accès à plus de parcs et espaces verts (diapositive 16). Elle mentionne que ces résultats rappellent l'importance d'arrimer les infrastructures avec les différents projets de développement. Madame Bélizaire demande si les équipes pourront avoir accès à des données plus précises, pour permettre d'améliorer le niveau de satisfaction. Monsieur Gacem mentionne que des démarches seront entreprises avec l'équipe de direction pour le suivi du sondage, afin d'atteindre les objectifs fixés. Madame Bélizaire ajoute que certains projets ont été reportés ou retardés depuis le début du présent mandat, en raison de citoyens qui souhaitent être consultés.

Madame la mairesse France Bélisle et monsieur le conseiller Edmond Leclerc se joignent à la rencontre à 11 h 03.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne que le sondage fait état de la volonté des citoyens en ce qui a trait au développement du transport en commun et du transport actif.

Monsieur le conseiller Mario Aubé mentionne que plusieurs répondants du secteur de l'est sont de jeunes familles. Il souligne l'importance de développer le transport dans l'est, suivant les résultats, et fait part de disparité entre les secteurs. Il souhaite également féliciter les employés et la direction de la Ville pour l'excellence de leur travail.

Monsieur le conseiller Steve Moran demande pourquoi certaines normes Léger ne sont pas disponibles (n/a) pour certaines questions (ex. diapositive 25). Des explications sont données par monsieur Poitras. Monsieur Moran mentionne par ailleurs qu'il sera important de travailler pour les extrémités de la ville, notamment en ce qui a trait au développement du transport et de la qualité des infrastructures. Concernant l'environnement, il mentionne qu'il est intéressant de voir que les citoyens souhaitent que le conseil soit ambitieux envers l'action climatique.

Madame Kamanyana se dit satisfaite de voir que les gens sont satisfaits de la qualité du service offert pour le déneigement. Elle exprime cependant une préoccupation quant aux insatisfactions relatives à l'entretien printanier et estival des routes et mentionne que des liens devraient être réalisés avec les requêtes 311. Pour le transport collectif, elle souligne des enjeux en ce qui a trait à la fluidité et demande que des analyses soient faites pour répondre aux insatisfactions liées à cet enjeu. À la page 16, madame Kamanyana mentionne que les gens souhaitent des investissements dans les parcs et infrastructures de loisirs. Elle note par ailleurs une diminution des communications faites à la Ville et se demande s'il y a un lien avec la pandémie. Elle termine en mentionnant que les gens écoutent peu les séances du conseil municipal.

Madame la mairesse France Bélisle mentionne que nous devons prendre acte des résultats du sondage, en complémentarité d'autres variables. Elle souhaite également insister sur la question de la communication et l'importance de mieux communiquer ce que l'on fait. Madame la mairesse demande s'il y a des projets de sonder autrement les citoyens. Monsieur Gacem confirme que d'autres modes de sondage auprès des citoyens seront développés (autres moyens technologiques...), avec la mise en place du Service d'interaction citoyenne. Des réflexions ont également été amorcées en ce qui a trait aux communications.

Fin de la présentation à 11 h 20.

Monsieur Sébastien Poitras quitte la rencontre.

Monsieur Sébastien Vallée, directeur, madame Mychelle Vaive, cheffe de service, et monsieur Jean-Marc Lacroix, chef de service, du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés se joignent à la rencontre.

CP20230616-P2

BILAN DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2020-2022 EN PLEIN AIR URBAIN DE LA VILLE DE GATINEAU

Introduction par madame la conseillère Bettyna Bélizaire.

Présentations par messieurs Yess Gacem, Sébastien Vallée et Jean-Marc Lacroix.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter le bilan du plan d'action triennal 2020-2022 en plein air urbain;
- présenter les prochaines étapes du renouvellement du plan d'action;
- obtenir l'approbation du comité plénier pour la poursuite, de façon transitoire, de la réalisation des actions inscrites au plan d'action triennal 2020-2022 au courant de l'année 2023, ainsi que pour entamer les étapes qui mèneront au renouvellement du plan d'action pluriannuel.

Plan de la présentation :

- Plan de développement du plein air urbain et Plan d'action triennal 2020-2022 en plein air urbain;
- Démarche d'élaboration du bilan du plan d'action;
- Bilan des actions réalisées, en cours et à venir;
- Prochaines étapes;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CONSIDÉRANT QUE LA VILLE a adopté le Plan de développement du plein air urbain et le Plan d'action en plein air urbain 2020-2022 (CM 2019-843);

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action en plein air urbain 2020-2022 est maintenant échu;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des consultations réalisés lors du bilan du Plan d'action en plein air urbain 2020-2022 ont démontré la pertinence de poursuivre le progrès vers les résultats escomptés du Plan de développement du plein air urbain;

CONSIDÉRANT QUE des actions du Plan d'action en plein air urbain 2020-2022 sont toujours pertinentes et dans certains cas, non réalisés;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier requiert un travail de concertation avec les partenaires concernés;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier requiert un travail de concertation transversale des services municipaux impliqués;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire a, lors de la séance ordinaire du 1^{er} février 2023, recommandé au conseil municipal d'accepter le dépôt du bilan du Plan d'action en plein air urbain 2020-2022 de la Ville de Gatineau (CLSD-2023-01) :

La Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire lors de la séance ordinaire du 1^{er} février 2023, recommande au conseil municipal :

CLSDC-2023-01

D'accepter le dépôt du bilan du plan d'action triennal 2020-2022 en plein air urbain de la Ville de Gatineau.

CLSDC-2023-02

De poursuivre la réalisation des actions inscrites au plan d'action triennal 2020-2022 en plein air urbain, pour l'année 2023, de façon transitoire.

CLSDC-2023-03

D'entamer les démarches pour le renouvellement du plan d'action pluriannuel en plein air urbain.

CP SLSDC 2023 16

D'accepter le dépôt du bilan du plan d'action triennal 2020-2022 en plein air urbain de la Ville de Gatineau.

CP SLSDC 2023 17

De poursuivre la réalisation des actions inscrites au plan d'action triennal 2020-2022 en plein air urbain, pour l'année 2023, de façon transitoire.

CP SLSDC 2023 18

D'entamer les démarches pour le renouvellement du plan d'action pluriannuel en plein air urbain.

Le comité plénier est suspendu à 11 h 45.

M^e Véronique Denis quitte la rencontre.

M^e Camille Doucet-Côté se joint à la rencontre.

Reprise à 13 h.

Madame la mairesse demande un 888.

Retour du 888 à 13 h 12.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Anik Des marais comprend que ce plan d'action triennal repose sur l'existence d'activités de plein air urbain. Elle demande des précisions quant aux interactions entre les différents services et les autres plans en vigueur, notamment le plan de foresterie urbaine ainsi que le plan de gestion de l'eau potable. Elle souhaite savoir comment tous ces différents plans s'imbriquent ensemble et aimerait connaître quelle est l'implication du bureau de la transition écologique pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Monsieur Sébastien Vallée indique que l'objectif principal est que le plan triennal s'arrime avec les autres plans en vigueur. Des discussions à cet effet ont déjà lieu avec les autres services afin de s'assurer de ne pas dédoubler les actions à mettre en œuvre et éviter que celles-ci soient en contradiction.

Monsieur le conseiller Marc Bureau mentionne que dans la présentation, il est question des actions réalisées. Il aimerait connaître quelles sont celles qui n'ont pas été réalisées.

Monsieur Vallée mentionne que ce sont principalement les volets d'aménagements et d'infrastructures de certains projets qui n'ont pu être réalisés. La Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire est ambitieuse dans les projets qu'elle porte. Dans le cadre du renouvellement des ententes avec les partenaires, il y a la possibilité de donner la réalisation de certains mandats à ceux-ci et ainsi faire des gains en termes d'aménagements et d'infrastructures. Actuellement, les projets sont réalisés en fonction de la capacité de la Ville, toutefois, comme il y a un manque de ressources, les projets qui sont acceptés aujourd'hui ne seront possiblement pas réalisés dans le délai prescrit de trois ans.

Madame la mairesse France Bélisle reconnaît que nous sommes actuellement en période post pandémique. Elle est toutefois préoccupée que seulement 50 % des projets prévus dans le plan triennal ont pu être réalisés. Comme piste de réflexion pour l'administration, elle aimerait que l'on informe le conseil à la mi-parcours que la réalisation de certains projets n'est pas possible et non uniquement lors du bilan final. Elle souhaite que l'administration puisse assurer des suivis plus serrés dans le cadre du plan triennal et ses priorités. Cela permettrait de dégager certaines sommes pour des projets en cours. Quant à la proposition de mandater une ressource qui porterait le dossier du plein air urbain, elle espère que cette personne « pivot » permettra de livrer les projets prévus au plan triennal et assurera la cohérence avec les autres plans.

La Ville s'appuie beaucoup sur ses partenaires pour la réalisation des projets qui sont prévus, mais on doit se questionner sur cette façon de faire.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire quitte son siège à 13 h 15.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire reprend son siège à 13 h 20.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin mentionne qu'en matière de sites de plein air urbain, il y a possiblement mieux à faire. Dans son district, il y a un site extraordinaire qui pourrait se qualifier comme site de plein air urbain et qui est composé de quatre parcs qui ont des noms différents alors que, selon lui, ces derniers sont considérés comme un ensemble. Il souligne le potentiel de cet endroit afin d'en faire un centre de plein air urbain.

CP20230616-P3

PROPOSITION ENTENTE 2023 - FONDATION FORÊT BOUCHER

Présentation par madame Mychelle Vaive et monsieur Sébastien Vallée.

Plan de la présentation :

- Mise en contexte;
- Ententes antérieures;
- Proposition d'une entente transitoire 2023 avec la Fondation Forêt Boucher;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CESLSDC202312

Approuver le protocole d'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et l'organisme la Fondation Forêt Boucher pour la gestion du parc de la Forêt Boucher.

CESLSDC202313

Autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante greffière à signer le protocole d'entente de partenariat pour l'année 2023 avec l'organisme la Fondation Forêt Boucher joint à la présente ainsi que tout autre document à fin de leur donner plein effet.

CESLSDC202314

Autoriser le trésorier à octroyer, pour l'année en cours, une somme de 390 000 \$ pour mettre en œuvre le protocole d'entente de partenariat avec la Fondation Forêt Boucher.

CESLSDC202315

Autoriser le trésorier à émettre les chèques à l'organisme responsable du protocole d'entente de partenariat mentionné ci-dessus et selon les clauses et conditions stipulées au protocole d'entente de partenariat à intervenir avec l'organisme, sur présentation de pièces de compte à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés 12.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Caroline Murray souligne que l'entente entre la Ville et la Fondation de la Forêt Boucher est un franc de succès. Elle espère que cet exemple saura inspirer d'autres organismes sur le territoire. Elle souhaiterait également connaître le calendrier pour le renouvellement des diverses ententes.

Monsieur Sébastien Vallée mentionne que plusieurs ententes avec des partenaires se terminent en 2023. Le service des loisirs, des sports et du développement des communautés reviendra avec des projets d'entente avant la fin de l'année.

Madame la conseillère Anik Des Marais donne comme exemple l'érablière qui est détenue au sud de la Forêt Boucher et qui appartient à un privé. Elle demande si la Fondation aurait la possibilité d'en faire la gestion. De plus, elle ajoute que la construction d'un bloc sanitaire dans le parc est un projet important pour elle et qu'elle souhaite la réalisation d'un tel projet pilote pour l'étendre à nos parcs et avoir des toilettes plus écologiques.

Monsieur Vallée précise qu'il existe un lien transversal avec la mission de la Fondation de la Forêt Boucher et que leur mandat est beaucoup plus large que celui de la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire.

Madame la mairesse France Bélisle qu'il y a actuellement beaucoup d'initiatives au Québec pour l'implantation de nouvelles toilettes dans les espaces publics. Elle soulève la façon de nommer le sevrage des deniers publics et mentionne qu'il faut subventionner dans une certaine mesure, mais également soutenir les fondations dans le développement de l'autonomie dans leurs recherches de subventions. Elle aimerait savoir si la question a été discutée avec la Fondation de la Forêt Boucher.

Monsieur Vallée mentionne que cette démarche de soutien des organismes n'est pas précisément inscrite dans le protocole. Ce dernier encadre plus la notion d'aménagements et d'infrastructures. Toutefois, le souhait est de venir préciser ce qui est exigé aux organismes en termes de développement. Pour ce faire, il faut arriver à bien le déterminer dans les ententes et spécifier les aménagements souhaités afin de ne pas réduire la participation financière. C'est l'objectif à atteindre par l'entremise du renouvellement des ententes à venir.

CP20230616-P4**STRATÉGIE DE RENOUELEMENT DES ENTENTES DE PARTENARIAT**

Présentations par madame Mychelle Vaive et monsieur Sébastien Vallée.

Plan de la présentation :

- Mise en contexte;
- Ententes en plein air urbain en cours et retombées;
- Révision du programme et prochaines étapes;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :**CE SLSDC 2023 19**

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à poursuivre la mise à jour du programme pour permettre le renouvellement des ententes de partenariat et assurer une bonification du soutien pour l'entretien et la gestion de sites de plein air urbain.

CE SLSDC 2023 20

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à poursuivre la mise à jour du programme pour permettre le développement de nouveaux partenariats pour des sites de plein air urbain (option A).

CE SLSDC 2023 21

Autoriser le trésorier à prévoir un budget total de 5 149 500 \$ (3 499 500 \$ + 1 650 000 \$) pour la mise en œuvre du programme d'ententes de partenariat visant le développement, l'entretien et la gestion de sites de plein air urbain (Option A) pour les années 2024, 2025 et 2026, soit un montant de 1 466 500 \$ pour l'année 2024, 1 716 500 \$ pour l'année 2025 et 1 966 500 \$ pour l'année 2026, conditionnellement à l'approbation du programme et du financement lors de l'étude du budget 2024.

Madame la conseillère Caroline Murray quitte son siège à 13 h 53.

Madame la conseillère Caroline Murray reprend son siège à 13 h 58.

Période de questions et commentaires

Madame la conseillère Anik Des marais demande s'il y a une ouverture dans le cadre de ce programme afin d'y ajouter d'autres sites plus petits.

Monsieur Sébastien Vallée répond que le plein air n'est pas uniquement un parc, mais un corridor linéaire qui se prolonge sur une longue distance et qui pourrait être géré par un organisme. Il serait possible de développer un volet plein air dans un corridor récréatif. Également, l'important est de conserver le niveau de service actuel et de s'assurer que le développement des sites de plein air est fait de façon cohérente avec le plan directeur.

Madame la mairesse France Bélisle aimerait connaître le point de vue de l'administration sur la convergence de ce qui est présenté avec le futur plan plein air qui sera travaillé prochainement.

Monsieur Vallée répond que le lien est à deux volets, dans la reddition de compte et la performance des organismes, et qu'au niveau du financement, les montants sont reportés d'une année à l'autre et qui est considéré comme du financement régressif en raison de l'augmentation des coûts des organismes bénéficiaires. Quant à la ressource allouée au plein air, celle-ci coordonnera l'approche de façon plus transversale. Dans les enjeux qui ont été présentés, il y avait notamment le fait que les niveaux de services étaient asymétriques selon le secteur. On souhaite s'assurer d'avoir un niveau de service similaire dans tous les secteurs de la ville, et pour ce faire, il faut prévoir plus d'accompagnement et d'autre fois moins d'accompagnement auprès des organismes partenaires afin d'atteindre les niveaux attendus. La mise en place d'une telle ressource permettra d'avoir l'équipe adéquate pour soutenir les organismes dans les services donnés ainsi que le suivi des ententes.

Madame la mairesse demande de quelle façon la capacité de livrer d'un organisme est évaluée et quels sont les outils mis en place pour procéder à une telle évaluation.

Madame Mychelle Vaive indique qu'il y a une évaluation prévue en amont du processus de partenariat. Il y a plusieurs types d'évaluations qui sont effectuées pour déterminer la capacité de l'organisme à répondre aux obligations qui seront prévues à l'entente. Dans celle-ci, on prévoit les modalités qui encadreront les suivis et comment la Ville pourra aider l'organisme à développer ou à maintenir les livrables ou les résultats pour lesquels on s'est entendu.

Monsieur Vallée précise que pour les sites à développer, il y a des organismes qui se situent sur le territoire et qui ont démontré leur capacité à livrer ce à quoi ils se sont engagés et des organismes qui seront accompagnés dans leur création et dans leur développement afin de les aider à réaliser la vocation qui leur a été donnée.

Écocentre mobile

Dans un tout autre ordre d'idées, monsieur Simon Rousseau souhaite informer les membres du conseil des discussions qu'il a eu avec le comité exécutif relativement à la tenue, cette fin de semaine, des écocentres mobiles dans les secteurs Est et Ouest de la Ville. En raison de la présence de smog et de la fumée à l'extérieur, la Ville doit, en termes opérationnels, s'assurer qu'il n'y a pas d'employés à l'extérieur en raison de la qualité de l'air. La préparation de la tenue des écocentres mobiles était prévue aujourd'hui et ce soir. Toutefois, il est possible qu'ils soient annulés en raison des conditions météorologiques. Il soulève toutefois la possibilité de débiter la préparation plus tôt demain matin et de reporter l'ouverture à 10 h le samedi matin.

Madame la conseillère Caroline Murray demande si les écocentres mobiles se termineront à 15 h ou 16 h en raison du retard occasionné.

Monsieur Rousseau soulève qu'il y a actuellement des enjeux avec les fournisseurs pour le transport du matériel. L'option de prolonger pourra être évaluée plus tard.

Monsieur le conseiller Mario Aubé exprime sa gratitude relativement à l'agilité que la Ville a démontrée dans ce dossier.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande de quelle façon l'information sera communiquée aux citoyens advenant que l'activité soit annulée. Monsieur Rousseau indique que le Service des communications travaille actuellement sur un communiqué à cet effet. Ce dernier sera publié sur toutes les plateformes possibles afin de transmettre l'information aux citoyens. Il est difficile pour l'organisation de faire face à tous ces changements de dernière minute, les équipes étant plutôt essouffées. La Ville fera des représentations lundi auprès de la CNESST, afin de déterminer s'il y a un autre mode décisionnel possible.

Fin du comité plénier public à 14 h 08.